



**DÉLIBÉRATION N°2017-04-07-6
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 7 avril 2017

**POINT 6 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DOIT A LA
NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI)**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 et le 3 juin 2016 ;
- VU** l'avis du Comité Technique d'Établissement du 14 mars 2017 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 25 voix pour et 8 abstentions la liste des fonctions ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) pour l'année 2017-2018, détaillée dans le tableau joint en annexe.

À Nantes, le 7 avril 2017

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX